

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

## 1 – PARTIES DU CONTRAT

Le terme Client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de l'agence UNID pour toute création graphique ou web.

Le terme Tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

Le terme UNID désigne l'agence de communication UNID à SIN LE NOBLE.

## 2 – GÉNÉRALITÉ

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de la vente de produits réalisés par *UNID* pour ses Clients dans le cadre de son activité commerciale de création et d'impression graphique. *UNID* se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours. Si le Client est un particulier, il reconnaît être majeur conformément aux lois du pays où il réside.

Le Client faisant appel aux services de l'agence reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extraits de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle. Pour ce faire le Client apposera lors de la commande sa signature précédée de la mention manuscrite «Bon pour accord» au bas du document et s'engagera à approuver les dits de ces conditions.

## 3 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à nous prévenir de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valide.

## 4 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

D'une façon générale, le Client et *UNID* s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

### a/ Le Client

Pour permettre à *UNID* de réaliser sa mission, le Client s'engage à :

- établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modifications une fois le fichier imprimé, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges lorsque le document est édité, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
- remettre à *UNID* le bon de commande/devis (daté, signé et tamponné)
- fournir tous les éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés).
- disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis ci dessus. Seule la responsabilité du commanditaire pour être engagée à ce titre.
- collaborer activement à la réussite du projet en apportant à *UNID* dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.
- se conformer strictement aux préconisations techniques et créatives faites par le Prestataire.
- garantir *UNID* contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.
- régler dans les délais précis les sommes dues à l'agence.
- informer *UNID* d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

### b/ L'agence UNID

- Au besoin l'agence pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le Client.
- Il garantit que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du prestataire, pour les utilisations prévues au titre du contrat.
- Il s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.
- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, *UNID* s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au Client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

## 5 – FRAIS ANNEXES

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de *UNID* et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images.

Il en va de même pour les frais d'impression et/ou d'hébergement internet. Le règlement de ce dernier se fera par le Client directement auprès du fournisseur ou prestataire extérieur.

Le contenu textuel permettant la réalisation du produit devra être fourni par le Client.

## 6 – BON DE COMMANDE ET DÉBUT DES TRAVAUX

Le devis et les CGV (conditions générales de ventes) signés par le Client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s'accompagner d'un acompte de 30% du prix global des prestations à fournir.

Les travaux débiteront lorsque tous les documents (devis et CGV signés, 30% du montant global payé) et éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition de *UNID*.

## 7 – FACTURE ET RÈGLEMENT

Les règlements se font au nom de l'agence *UNID* par chèque ou virement.

Les factures doivent être réglés au plus tard à l'échéance du mois qui suit la facturation. Tout retard de paiement au delà de 30 jours à compter de la date d'émission entrainera une pénalité de 10% du montant de la facture par jour.

Les frais de poursuites et d'honoraires pour le recouvrement de factures impayées sont à la charge du Client.

Les prix stipulés sur le devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis, de manière corollaire toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire.

Les tarifs sont exprimés en Euros et hors taxes. Ils ne se sont pas soumis à la TVA. « TVA non applicable, art. 293B du CGI »

La facture émise au Client reprend :

- le montant brut énuméré dans votre devis
  - les retenues obligatoires à déduire du montant brut
- Au final, le montant brut proposé au devis ne change pas.

## 8 – LIVRAISON

Le délai de livraison est toujours indiqué sur le devis. Il correspond à une période nécessaire à la réalisation des produits et prend effet à la date d'encaissement de la commande selon les conditions définies précédemment.

Le délai de livraison peut être différé si *UNID* n'est pas en possession de la totalité des documents (photos, textes, vidéos...) fournis par le Client pour la réalisation de son projet ou si le Client ne procède pas aux validations nécessaire à sa poursuite.

Le produit final est livré directement chez le Client, les Sites internet sur CD-Rom, transmis par courrier postal pour un lien dépassant les 40 km de rayon autour du bureau.

#### **9 – ACOMPTE ET ANNULATION DE COMMANDE**

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client ou l'agence, le Client s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière de UNID, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le Prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière.

Les maquettes, et, plus largement, toutes les oeuvres originales, restent la propriété de l'agence, de même que les projets refusés.

Ces documents doivent lui être rendus non endommagés et à sa demande.

L'acompte déjà versé restera acquis par UNID, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

#### **10 – INCAPACITÉ DE TRAVAIL**

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, UNID se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que l'agence se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

#### **11 – LA FORCE MAJEURE**

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failliés à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure.

La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher.

Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties.

La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

#### **12 – REGLEMENT DES LITIGES**

Le contrat est soumis au droit Français.

En cas de litiges, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends à l'amiable. Au cas où une résolution amiable ne pourrait aboutir, la juridiction compétente est celle du tribunal de Douai.

#### **13 – PROPRIÉTÉS DES TRAVAUX RÉALISÉS**

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de l'agence tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le Prestataire dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Prestataire. Seul le produit fini sera adressé au Client. A défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

#### **14 – PRINCIPES DE CESSION**

La reproduction et la réédition des créations de UNID sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi du 11 mars 1957. La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention.

Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement de l'agence UNID. La signature ne peut être supprimée sans notre accord.

#### **15 – DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION**

Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'oeuvre originale faisant l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite. Pour permettre au commanditaire d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création du prestataire, au titre du projet seront entièrement et exclusivement cédés au commanditaire, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires dus.

#### **16 – COPYRIGHT ET MENTION COMMERCIALE DE UNID**

Sauf mention contraire explicite du Client, UNID se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « UNID / Agence de communication / [www.unid.fr](http://www.unid.fr) » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité ([www.unid.fr](http://www.unid.fr)).

#### **17 – DROIT DE PUBLICITÉ**

UNID se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, flyers, etc...) et lors de démarchages de prospection commerciale.

### **SIGNATURE DU CLIENT**

(La signature donne pour effet la lecture et l'acceptation des CGV)